

RECEPTIONNER ET EXPLOITER DES ECHAFAUDAGES DE PIED RESPECTER L'ANNEXE DE LA RECOMMANDATION R408

Objectifs pédagogiques :

- S'approprier la réglementation sur le travail en hauteur
- Réceptionner et assurer la maintenance des échafaudages de pied

Public concerné

- ◆ Responsables de chantier utilisateurs d'échafaudages de pied

Durée de la Formation :

- ◆ 1 jour, soit 7 heures de formation.

CONTENU DE LA FORMATION

- ◆ La réglementation et les obligations administratives préalables
- ◆ Les différents types d'échafaudage
- ◆ Les principes et méthodes d'évaluation des risques
- ◆ Exploiter et comprendre la notice du fabricant, les plans et la note de calcul fournis
- ◆ Identifier les différents types de calage, d'ancrage et d'amarrage de l'échafaudage
- ◆ Mettre en œuvre les opérations de réception
- ◆ Appliquer les modalités techniques
- ◆ Utiliser les supports proposés
- ◆ Énoncer les vérifications périodiques obligatoires

- ◆ Exposés avec appui multimédia pour les apports théoriques, technologiques et réglementaires.
- ◆ Mise en œuvre pratique des recommandations sur un échafaudage préalablement monté
- ◆ Test : évaluation des compétences acquises

➔ PRE-REQUIS

- ◆ Venir équipé de son casque, de ses chaussures de sécurité et de la tenue de travail adaptée

- ➔ **Avec cette formation votre entreprise peut délivrer l'attestation de compétence pour exploiter un échafaudage conformément au décret 2004-924 du 01/09/2004, l'arrêté du 21/12/2004 relatif aux vérifications des échafaudages et la recommandation R408 de la CNAMTS.**